

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE
ARRETE N° 168/2019

OBJET : Règlementation du stationnement et de circulation
Parking Grand'Rue et Grand'Rue.
Stationnement camion grue changement transformateur

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société ENEDIS en date du 13 décembre 2019.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de changer le transformateur électrique du parking de la Grand'Rue entre la Rue des Nouvelles Ecoles et l'Avenue Lucien Blanc.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et celle des ouvriers

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le mercredi 22 janvier 2020, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places du parking de la Grand'Rue entre la Rue des Nouvelles Ecoles et l'Avenue Lucien Blanc.

ARTICLE 2 : Le mercredi 22 janvier 2020 la Grand'Rue sera barrée sur cette portion.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la Rue des Nouvelles Ecoles, la Rue de l'ancienne gare et l'Avenue Lucien Blanc (RD30).

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise afin de matérialiser le secteur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société ENEDIS, 435 Avenue du Champs d'Asile, 69210 L'ARBRESLE.

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 16 décembre 2019 LE MAIRE : Bernard ROMIER

